

Demande de dérogation à la capacité professionnelle agricole

Procédure

Cadre réglementaire

Note de service DGER/SDPFE/2014-660 du 06/08/2014.

Dossier de demande

Les candidats doivent adresser au SRFD de la DRAAF un dossier de demande constitué de :

- une lettre de demande de dérogation motivée,
- un curriculum vitae le plus complet possible, décrivant ses expériences professionnelles en lien avec le métier d'agriculteur ou de chef d'entreprise agricole,
- les photocopies des diplômes, titres ou certificats obtenus,
- les attestations pour les actions de formation réalisées,
- toute pièce justificative des activités professionnelles et le cas échéant, des stages réalisés,
- une photocopie de sa carte nationale d'identité ou de son passeport.

Analyse de la demande

Le parcours global du candidat est pris en compte. Le candidat doit détenir un diplôme ou un titre qui doit être au moins de niveau 4.

L'analyse du dossier tient compte également des autres diplômes ou titres obtenus, des stages de formation effectués et de l'expérience professionnelle acquise.

C'est la capacité présumée à exercer le métier d'agriculteur et donc la possession présumée des capacités professionnelles figurant dans le référentiel des diplômes du baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'entreprise agricole » (Baccalauréat professionnel CGEA) ou du brevet professionnel « responsable d'entreprise agricole » (BP REA) qui servent de base à l'expertise au cas par cas, des dossiers de demande de dérogation.

Contact

DRAAF Occitanie – SRFD

697 avenue Etienne MEHUL – CA Croix d'Argent - CS 90 077 - 34 078 MONTPELLIER CEDEX
Lydie BASTRIOS - Tél : 04 67 41 80 13 - lydie.bastrios@agriculture.gouv.fr (informations générales, suivi des dossiers)

Dossiers à envoyer de préférence par mail à fpc.a.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr & lydie.bastrios@agriculture.gouv.fr (objet du mail : demande de dérogation à la capacité professionnelle agricole)

ou en version papier par voie postale en recommandé avec accusé de réception

COORDONNEES
Dérogation à la capacité professionnelle agricole

OU ENVOYER LES DOSSIERS DE DEMANDE DE DEROGATION ?

Afin de simplifier les démarches les pièces du dossier sont à envoyer de préférence par voie électronique.

Les versions numériques sont à envoyer (objet du mail demande de dérogation à la capacité agricole) :

fpca.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

&

lydie.bastrios@agriculture.gouv.fr

A défaut, les versions papier sont à adresser en recommandé A/R à l'adresse suivante :

DRAAF/SRFD
697 Avenue Etienne Mehul
CS 90 077
34 078 MONTPELLIER Cedex 3

Noms Prénoms	tel	courriel
<u>Informations générales</u> <u>Suivi administratif</u> <u>Suivi des dossiers</u> Lydie BASTRIOS	04 67 41 80 13	lydie.bastrios@agriculture.gouv.fr
Chef d'unité Philippe DERRIEN	05 61 10 62 19	fpca.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
Adjoint au chef d'unité Guillaume DANGÉ	04 67 61 80 24	fpca.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

maj : 24/09/2021